

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 012-397/19/CT

■ Contrat de Baie - Attribution d'une subvention pour l'année 2019 à l'association Septentrion pour la mise en place et le développement de la plateforme Polaris - Approbation d'une convention
DEE 19/17331/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération DDIP 002-170/12/CC du 13 février 2012, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'était engagée dans la démarche d'élaboration du Contrat de Baie.

Le Contrat de Baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2015-2021 est issu d'une construction concertée entre tous les acteurs du littoral allant de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Saint-Cyr-sur-Mer, et sur la partie terrestre, entre tous les acteurs du bassin versant.

Il est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés visant à préserver, améliorer et valoriser l'ensemble du littoral métropolitain et le bassin versant de l'Huveaune. Ce contrat constitue un engagement de l'ensemble des partenaires concernés à réaliser un programme d'aménagement et de gestion des écosystèmes.

Le contenu technique du programme d'action a été approuvé par délibération n° PEDD 014-927/15/CC du Conseil communautaire du 10 avril 2015.

SEPTENTRION est une association (loi 1901) dont les objectifs s'articulent autour de 3 axes de développement :

- Etudier pour comprendre,
- Partager pour sensibiliser,
- Transmettre pour former.

Parmi les actions inscrites au Contrat de Baie, figure l'action 14 « mise en place d'observatoires ».

Cette association a pour but de contribuer à la connaissance et à la préservation du milieu marin en s'inscrivant dans un contexte de développement durable et s'appuyant notamment sur le patrimoine environnemental, écologique et culturel du littoral, en particulier le littoral méditerranéen. L'association se définit comme une plateforme scientifique et pédagogique en milieu marin.

L'association Septentrion a pour projet de mettre en place et de développer une plateforme appelée « POLARIS » qui est une plateforme de test et de développement de méthodes d'observation destinées à acquérir de la connaissance sur le milieu marin pour le gestionnaire par un public de plongeurs-citoyens multi-niveaux de compétences.

Cette plateforme est un projet pilote de collaboration entre gestionnaires, scientifiques et citoyens en faveur de la connaissance et de la protection du milieu marin. Elle répond aux besoins des scientifiques et des gestionnaires d'élargir et de démultiplier l'acquisition de données de terrain sur un territoire géographique large en impliquant d'avantage les plongeurs-citoyens.

Par délibération, le Conseil de Territoire Marseille Provence a attribué une subvention de 8.000€ à l'association SEPTENTRION dans le cadre de son projet POLARIS, correspondant à 15% du montant du projet.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Les actions menées en 2016 ont permis d'initier des échanges et collaborations multi-acteurs, de recueillir des besoins locaux et de tester des premiers protocoles via l'école de plongée environnementale de SEPTENTRION, auprès des plongeurs loisirs. Les trois prochaines années seront donc consacrées au véritable développement de cette plateforme d'observation du milieu marin.

Pour l'année 2017, la Métropole a versé une subvention de 8.000€ correspondant à environ 11% du projet.

En 2019, le montant total de la demande de subventions de SEPTENTRION s'élève à 100.000€, dont 15 000€ à la Métropole, qui comprend, pour la phase 2 :

- REDIGER UNE NOTE METHODOLOGIQUE 1ERE VERSION
- POURSUIVRE LE COMITE DE PILOTAGE DE POLARIS : Réunir le comité de pilotage: 1 réunion/an, Ateliers de travail : 2 à 3 réunions/commission
- POURSUIVRE ET PERENISER L'ANIMATION DE POLARIS : Poursuivre les objectifs d'observation mis en place : édition de supports pédagogiques, Poursuivre les formations à l'observation environnementale : formations citoyennes et professionnelles,
- POURSUIVRE LA COLLECTE DE DONNEES ET EN ASSURER LE TRAITEMENT : Poursuivre la collecte des données : 150 à 200 observations envisagées, Poursuivre la construction d'une application mobile (2^{ème} version), Traiter les données collectées
- PROMOUVOIR POLARIS : Valoriser POLARIS grâce à la production d'éléments de communication, à la participation à des conférences, colloques et salons, à l'animation des réseaux sociaux de Septentrion Environnement.
- PENERENISER POLARIS FINANCIEREMENT
- INITIER LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DU MILIEU MARIN : Assoir POLARIS comme outil permettant de répondre à certains objectifs des stratégies de gestion, tester la transférabilité de la démarche en vue des actions 2020, s'appuyer sur des observatoires existants pour bénéficier de retours d'expériences.

Le plan de financement prévisionnel 2019 présenté par SEPTENTRION est le suivant :

<i>Organisme sollicité</i>	<i>Montant demandé</i>	<i>% de contribution</i>
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	15 000	15 %
- Région PACA	10 000	10 %
- Aix-Marseille Provence Métropole	15 000	15 %
- Département des Bouches du Rhône (CD 13)	10 000	10 %
- Ville de Marseille	10 000	10 %
- Partenariats privés	20 000	20 %
- Autofinancement	20 000	20 %
TOTAL	100 000 €	100 %

Dans la mesure où le comité de baie a acté la définition d'une stratégie globale d'information et de sensibilisation à l'échelle du Contrat de Baie, il est proposé de ne retenir au financement 2019 de la Métropole, dans la proposition de SEPTENTRION que la partie technique du projet POLARIS, à savoir la poursuite et la pérennisation de la plateforme, ainsi que la poursuite du traitement des données collectées. La partie sensibilisation, formation, supports pédagogiques, sera abordée dans le cadre de la stratégie globale d'information sur publics cibles si celle-ci est conforme à la stratégie globale en cours de définition à l'échelle du Contrat de Baie.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération DDIP 002-170/12/CC du 13 février 2012 relative à l'élaboration et mise en œuvre d'un Contrat de Baie relatif à la préservation du littoral méditerranéen ;
- L'avis favorable du comité de Baie du 9 avril 2015 ;
- La délibération PEDD 014-927/15/CC du 10 avril 2015 portant approbation du dossier définitif du Contrat de Baie de la métropole marseillaise ;
- La délibération n°2015-14 du 12 juin 2015 du Comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée ;
- La Fiche action 14 inscrite au Contrat de Baie de la métropole marseillaise ;
- La délibération POR 001-851/17/CT portant sur l'approbation de la convention de partenariat et le versement d'une subvention à l'association SEPTENTRION pour la poursuite du projet POLARIS en 2017 visant la mise en place et le développement de la plateforme POLARIS dans le cadre d'une convention de partenariat.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La mise en œuvre de la phase opérationnelle du Contrat de Baie de la métropole marseillaise, agréé le 12 juin 2015 en Comité de Bassin.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention totale de 11 000 euros pour l'année 2019 à l'association SEPTENTRION.

Article 2:

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association SEPTENTRION.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'état prévisionnel annexé au Budget Principal 2019 de la Métropole : Sous-politique G610- Nature 65748 – Fonction 731.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC